Identité du Prestataire/Vendeur : Les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et l'Entreprise Adaptée CEM56 ayant pour gestionnaire l'ADAPEI du Morbihan – Les Papillons Blancs, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, Déclarée le 28 février 1961 sous le n° 3509 à la préfecture de VANNES, avec publication au Journal Officiel du 10 mars 1961, Immatriculée au répertoire SIREN sous le n°775 617 673 Immatriculée au Répertoire National des Associations sous le n°W563001245, Dont le siège social est établi à VANNES (56000) – 2, allée de Tréhornec Numéro d'identification TVA : FR 56775617673, Adresse électronique : info@adapei56.net , Tél. +33 (0)2 97 63 36 36, Site internet : www.esatea-adapei56.com/

Article 1er – Champ d'application : 1-1 Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de produits et services (« Les Produits et Services ») proposés par l'un des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou l'Entreprise Adaptée CEM56 ayant pour gestionnaire l'ADAPEI du Morbihan – Les Papillons Blancs (« Le Prestataire/Vendeur ») aux clients professionnels (« Les Clients ou le Client »), quelles que soient les clauses contraires pouvant figurer sur les documents des Clients, et notamment leurs conditions générales d'achat. Elles précisent notamment les conditions de passation de commande, de paiement et de fourniture de Produits et Services commandés par les Clients. 1-2 Les caractéristiques principales des Produits et Services sont présentées sur le site internet du Prestataire/Vendeur, à l'adresse suivante : www.esatea-adapei56.com/

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Produits ou Services sont de la seule responsabilité du Client. 1-3 Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture de Produits et/ou des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Produits et Services. La validation de la commande de Produits et/ou Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. 1-4 Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat. 1-5 Les Produits et Services sont proposés à la vente sur le territoire du département du Morbihan pour les Espaces Verts, sur le territoire français pour les autres Produits et Services. Si des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont exigibles, ceux-ci seront à la charge et relèveront de la seule responsabilité du Client. 1-6 Le Prestataire/Vendeur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec un Client, par l''établissement de conditions de vente particulières. Le Prestataire/Vendeur se réserve en outre la faculté d'établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les conditions générales de vente catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères. **Article 2 – Commandes :** 2-1 Le Client indique au Prestataire/Vendeur les Produits et/ou Services qu'il souhaite commander, par écrit ou oralement lors d'une visite par un représentant du Prestataire/Vendeur sur le lieu de réalisation des Services ou de livraison des Produits. Le Prestataire/Vendeur établit ensuite un devis qu'il transmet par tout moyen de communication écrit (courrier postal, courrier électronique, télécopie), accompagné systématiquement des présentes Conditions Générales de Vente. Chaque devis mentionne sa durée de validité. La vente de Produits et/ou de Services n'est considérée comme définitive qu'après : -Validation du devis et des autres modalités éventuelles de fourniture des Produits et/ou Services par le Client par tout moyen de communication écrit (courrier postal, courrier électronique, télécopie),et encaissement par le Prestataire/Vendeur de l'intégralité de l'acompte éventuellement prévu dans le devis. 2-2 En cas d'annulation de la commande par le Client après sa validation du devis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, tout acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Prestataire/Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, sans préjudice des dommages et intérêts susceptible d'être réclamés en sus par le Prestataire/Vendeur. 2-3 Le Prestataire/Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. **Article 3 – Prix :** Les Produits et Services proposés par le Prestataire/Vendeur sont fournis aux prix figurant sur le devis transmis préalablement au Client pour acceptation. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Une facture est établie par le Prestataire/Vendeur et remise au Client avant chaque paiement à effectuer par le Client au titre de la vente de Produits et Services. **Article 4 – Conditions de paiement :** 4-1 Les Produits et Services proposés par le Prestataire/Vendeur sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix, dont les conditions de paiement sont mentionnées sur le devis accepté par le Client. 4-2 Ces conditions de paiement peuvent prévoir : Le paiement d'un acompte, qui ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes, à la commande, dès la validation du devis, ou Un paiement comptant à la commande, lors de la validation du devis, ou Un paiement comptant au jour de la fourniture des Produits et/ou Services, ou Un paiement selon un échéancier, ou Un paiement à terme dans un délai déterminé à compter de la fourniture des Produits et/ou Services commandées. 4-3 Le prix est payable par chèque bancaire ou par prélèvement SEPA. Un paiement en espèces ne peut cependant être refusé en-deçà du montant maximal prévu par la loi. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire/Vendeur. 4-4 Le Prestataire/Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Produits et/ou Services commandés par le Client si le prix ou la partie de prix exigible par avance ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions mentionnées sur le devis transmis pour acceptation. 4-5 En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux journalier de TROIS POUR CENT (3%) du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. En application de la loi, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, sera en outre due par le Client, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Prestataire/Vendeur se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. 4-6 Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire/Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. 4-7 En outre, le Prestataire/Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement mentionnées sur le devis accepté par le Client, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Produits et/ou Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations. 4-8 Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire/Vendeur, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités ou indemnisations pour retard ou pour non-conformité des produits et/ou services commandés par le Client d'une part, et les prix de vente dus par ce dernier au Prestataire/Vendeur d'autre part. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement du prix par le Client avant la date figurant sur la facture et dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes conditions générales de vente. **Article 5 – Délais de livraison des Produits et/ou d'exécution des Services :** 5-1 Les délais de livraison des Produits et/ou d'exécution des Services commandés par le Client sont ceux indiqués dans le devis accepté par le Client. Le Prestataire/Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Produits et les Services commandés par le Client dans le ou les délais mentionnés dans le devis accepté par le Client. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif et ils ne constituent pas des délais de rigueur. Le Prestataire/Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard n'excédant pas TRENTE (30) jours. En cas de retard supérieur à TRENTE (30) jours, le Client pourra enjoindre le Prestataire/Vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de fournir le Produit ou le Service dans un délai supplémentaire raisonnable. Passé ce délai supplémentaire, la vente sera considérée comme résolue à la réception par le

Prestataire/Vendeur de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par le Client l'informant de cette résolution, à moins que le Prestataire/vendeur ne se soit exécuté entre-temps. 5-2 A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Produits et/ou des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai de TRENTE (30) jours à compter de la livraison des Produits et/ou de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire/Vendeur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect des formalités et délais par le Client, sous la seule réserve des garanties prévues impérativement par la loi. **Article 6 – Réserve de propriété – Transfert des risques : 6**-1 Le transfert de propriété des Produits au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Jusqu'au complet paiement du prix, le Client s'engage à ne pas transformer, incorporer, revendre ou mettre en gage les Produits. 6-2 Le transfert au Client des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès la livraison desdits Produits, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci. **Article 7 – Responsabilité du Prestataire/Vendeur :** Le Prestataire/Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour exécuter les Services dans le cadre d'une obligation de moyens. Sous réserve des garanties prévues impérativement par la loi, la responsabilité du Prestataire/Vendeur est strictement limitée, toutes causes confondues au préjudice direct et matériel subi par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect et de tout dommage immatériel (perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial, etc.), nonobstant le fait que le Prestataire/Vendeur ait été averti de la possibilité de réalisation de tels dommages.Le Client renonce tant en son nom qu'au nom de ses assureurs à tout recours contre le Prestataire/Vendeur et ses assureurs au titre d'indemnisations excédant les limites prévues ci-dessus. **Article 8 – Prestations de Services en Espaces verts (Urbanisme – sécurité -– environnement) :** 8-1 Le Client prend à sa charge la fourniture en eau et en électricité nécessaire à la réalisation des Services. 8-2 Le Client devra par ailleurs s'assurer que le lieu de réalisation des Services est propre et débarrassé de tous déblais. 8-3 Le Client devra enfin avoir obtenu préalablement toute autorisation rendue nécessaire notamment par les règles de voirie, d'urbanisme, de copropriété, de sécurité. 8-4 Le Prestataire/Vendeur s'engage à respecter la règlementation en matière environnementale et notamment les dispositions des articles L254-1 et suivants et R254-1 et suivants du Code rural et de la Pêche Maritime, relatives en particulier à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. 8-5 En application de l'article L1338-3 du Code de la Santé Publique, tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion d'une vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir. Certains végétaux limitativement énumérés à l'annexe 4 de l'arrêté du 04 septembre 2020 peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'exposition au soleil. Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000042328758. En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le Client reconnait avoir été dument informé, préalablement à la validation du devis établi par le Prestataire/Vendeur, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition desdits végétaux. Pour la réalisation de prestations dans les locaux du client : Le client devra s'assurer de la mise à disposition des locaux et équipements garantissant la sécurité des personnes intervenant sur site. **Article 9 – Propriété intellectuelle :** Le Prestataire/Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, ou autres, réalisés en vue de la fourniture des Produits et/ou Services au Client, même à la demande du Client.Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire/Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière. **Article 10 – Données personnelles :** Le Prestataire/Vendeur met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique : L'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles, lorsque les finalités poursuivies sont la création, la gestion et le suivi des dossiers de ses clients, ainsi que le recouvrement des sommes dues et frais, l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire/Vendeur, lorsque les finalités poursuivies sont la prospection, la gestion de la relation avec ses clients ou ses prospects, l'organisation, l'inscription et l'invitation aux événements du Prestataire/Vendeur, Le respect d'obligations légales et règlementaires, lorsque les finalités poursuivies sont la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, la facturation et la comptabilité. Le Prestataire/Vendeur ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, dans le respect de la règlementation en vigueur. A cet égard, il est précisé que les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles, augmentée de trois (3) ans, à des fins d'animation et de prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. Elles sont conservées cinq (5) ans après la fin des relations avec le Prestataire/Vendeur, en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Elles sont conservées dix (10) ans, à compter de la clôture de l'exercice comptable, en matière de comptabilité. Les données des prospects sont conservées trois (3) ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire/Vendeur n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux différents services habilités du Prestataire Dans les conditions définies par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de l'Adapei du Morbihan, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@adapei56.net ou par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données – VANNES (56000) – 2, allée de Tréhornec, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant leur signature. **Article 11 – Imprévision :** En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. **Article 12 - Force majeure :** Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découlent d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties. **Article 13 - Droit applicable – Langue :** Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire/Vendeur et le Client sont régies par et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. **Article 14 – Litiges :** Tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales de Vente et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, portant sur leur formation, et/ou sur leur interprétation, et/ou sur leur exécution et/ou sur leur cessation, et/ou sur leurs conséquences et leurs suites, seront soumis en première instance à la compétence exclusive de la juridiction étatique française matériellement compétente dans le ressort de laquelle se trouve le siège social du Prestataire/Vendeur, même en cas de référé, d'appel en garantie, de pluralité d'instances ou de parties, ou de demande incidente.

Date/Signature du Client :